

MACHINISTES ET GRUTIERES

DOSSIER PHOTO

ANNEXE 1

CATEGORIES DES ENGINES

selon

Règlement sur l'octroi de permis professionnels pour
les conducteurs de machines de travail (permis machinistes) 822.106



Etat du Valais



Edition du 22.07.2009 / Version 2

ASSOCIATION VALAISANNE DES ENTREPRENEURS
WALLISER BAUMEISTER VERBAND

rue de l'Avenir 11
1950 SION

Tel. +41 27 327 32 22
e-mail srodigari@ave-wbv.ch

ASSOCIATION VALAISANNE DES ENTREPRENEURS
WALLISER BAUMEISTER VERBAND

rue de l'Avenir 11
1950 SION

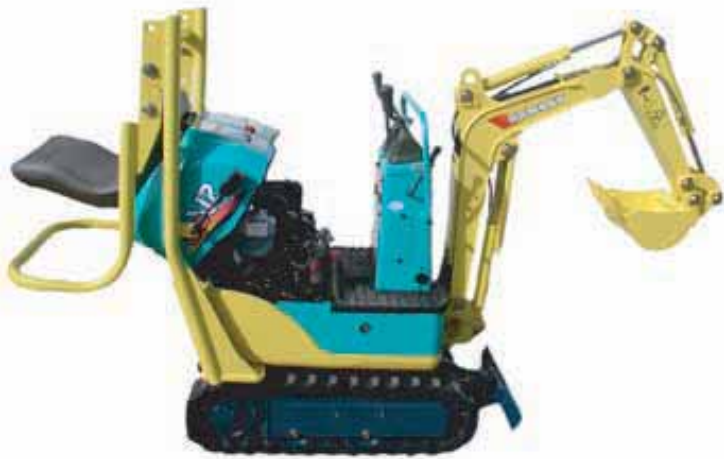
Tel. +41 27 327 32 22
e-mail srodigari@ave-wbv.ch



SANS OBLIGATION DE PERMIS

PETITES MACHINES DE TRAVAIL INF. à 2 t.

- PELLES HYDRAULIQUES COMPACTES SUR CHENILLES OU PNEUS INF. à 2 T.
- CHARGEUSES COMPACTES SUR CHENILLES OU PNEUS INF. à 2 T.
- ROULEAUX COMPRESSEUR INF. à 2 T.
- ELEVATEURS - SOUMIS A L'OBLIGATION SUVA "PERMIS DE CARISTE"
- CARRIERS (Chenillard) INF. à 2 T.
- DUMPER INF. 5 T. PERMIS F "CIRCULATION ROUTIERE"



MINIPELLES AVEC MOTEUR A COMBUSTION OU ELECTRIQUES



PLAQUES VIBRANTES



PILONEUSE



COMPRESSEURS



DUMPER



ROULEAUX COMPRESSEUR
INF. A 2 T.



CHENILLARD



CHARGEUSE COMPACTE

SANS OBLIGATION DE PERMIS

PETITES MACHINES DE TRAVAIL INF. à 2 t.

Page 2

- MINIPELLES TELECOMANDEES
- DEBROUSSAILLEUSES ET TRONCONNEUSES
- OUTILLAGES DE SCIAGE ET CARROTTAGES
- ELEVATEURS - SOUMIS A L'OBLIGATION SUVA "PERMIS DE CARISTE"
- SCIES DE SOLS
- NACELLES DE TRAVAIL



OUTIL DE SCIAGE ET CARROTTAGE



PERMIS DE CARISTE OBLIGATOIRE



H16 TPX



CATEGORIE M1

PETITES MACHINES DE TRAVAIL
DE 2 t. à max. 5 t.

- PELLES HYDRAULIQUES COMPACTES SUR CHENILLES OU PNEUS INF. à 5 T.
- CHARGEUSES COMPACTES SUR CHENILLES OU PNEUS INF. à 5 T.
- ROULEAUX COMPRESSEUR INF. à 5 T.
- FRAISEUSE D'ENROBE A FROID INF. à 5 T.
- CARRIERS (Chenillard) INF. à 5 T.



CHARGEUSE COMPACTE AVEC DIVERS EQUIPEMENTS DE TRAVAIL



ROULEAUX COMPRESSEUR
INF. A 5 T.



FRAISEUSE A FROID AVEC CONVOYEUR



CARRIER - CHENILLARD



CATEGORIE M2

PELLES HYDRAULIQUES DES 5 TONNES SUR CHENILLES OU SUR PNEUS



PELLE A PNEUS



PELLE A CHENILLES



PELLE DE MANUTENTION



PELLE SUR PONTON



PELLE MULTIFONCTION



PELLE RAIL - ROUTE
(plus formation CFF)



PELLE MULTIFONCTION



CATEGORIE M3

CHARGEUSE DES 5 TONNES SUR CHENILLES OU SUR PNEUS



CHARGEUSE
SUR CHENILLES



CHARGEUSE
SUR PNEUS



CHARGEUSE TRAVAUX SOUS TERRE



CHARGEUSE MULTIFONCTION
(PERMIS DE CHARIOT ELEVATEUR
OBLIGATOIRE EN UTILISATION DES
FOURCHES)



CHARGEUSE (AUTOCHARGEMENT)



BOUTEURS / BULLDOZER)



CHARGEUSE SUR PNEUS MULTIFONCTION (EN CAS D'UTILISATION AVEC DES FOURCHES LE PERMIS CHARIOT ELEVATEUR EST NECESSAIRE
EN COMPLEMENT DU PERMIS M3, EN CAS D'UTILISATION COMME GRUE AVEC SYSTEME
DE TREUILAGE, LE PERMIS K1 EST NECESSAIRE EN COMPLEMENT DU PERMIS M3)





CATEGORIE M5

REPANDEUSES - FINISSEUSES



FINISSEUSE A CHENILLES



FINISSEUSE A PNEUS



TRAIN DE POSE A 3 FINISSEUSES EN PARALLELE



FINISSEUSES A BETON - RADIER - ROUTES



ENGIN D'ALIMENTATION POUR FINISSEUSE

PETITE FINISSEUSE POSE D'UN LIT DE SUPPORT
POUR PAVAGE



CATEGORIE M4

PELLES ARRAIGNEES



ENGIN SPECIALISE
FAUCHEUSE DE TALUS NETT. DE COURS D'EAU

CHASSIS DE MENZI SUR RATRAC
(CAT M2 EN LIEU ET PLACE DE LA CAT M4)
+ PERMIS DE RATRAC

CATEGORIE M7

ENGINS SPECIAUX (à définir dans le permis)



FOREUSE



JUMBO



FOREUSE

- Jumbo dans les tunnels
- Chargeuse - Pelleuse
- Foreuse
- Grader, Scrapeur & Décapeuse
- Raboteuse d'asphalte à froid
- Tombeur (Grand Dump)
- Bétonneuse pour les tunnels
- Engins forestiers
- Pelle à câbles



GRADER



DECAPEUSE



SCRAPER



RECYCLEUSE



CATEGORIE M6

ROULEAUX COMPRESSEUR DES 5 T

COMPACTAGE DU SOL



COMPACTEURS AVEC OSCILLATION ET VIBRATION



COMPACTEUR AVEC BILLE LISSE



COMPACTEUR AVEC BILLE A PIEDS DAMEURS

COMPACTAGE D'ASPHALTE



ROULEAUX TANDEM A DOUBLE VIBRATION



ROULEAUX TANDEM MIXTE A VIBRATION



COMPACTEURS A PNEUS



ROULEAUX STATIQUES TRICYCLES

CATEGORIE M7

ENGINS SPECIAUX (à définir dans le permis)



RABOTEUSE D'ENROBE A FROID



TOMBEREAU / GRAND DUMPER SUR CHANTIER



ENGINS POUR POSE DE CANALISATIONS



ENGINS SPECIAUX POUR TRAVAUX EN TUNNELS



ENGINS FORESTIERS



PERMIS OBLIGATOIRE



LE PERMIS N'EST PAS OBLIGATOIRE EN VALAIS



Attention : dès le 1er janvier 2010 les autogrues dont le moment de charge dépasse 400'000 Nm ou dont la longueur de flèche est supérieure à 22 m sont soumises à la formation de grutier selon directive 6510 de la CFST.

CATEGORIE A

GRUES MOBILES

- CAMIONS-GRUES " Un camion-grue se compose d'une grue montée sur un camion de série"

- AUTOGRUES (GRUES MOBILES)



CAMION-GRUE / (SANS TREUIL)
LE PERMIS N'EST PAS OBLIGATOIRE EN VALAIS. EN CAS DE TRANSIT PAR VD & GE LE PERMIS EST OBLIGATOIRE DANS CES CANTONS.



CAMION-GRUE AVEC GRUE A TREUIL.
PERMIS K1 OBLIGATOIRE



MONTAGE D'UNE GRUE A TOUR



GRUE DE FERME - OU FIXE
LE PERMIS N'EST PAS OBLIGATOIRE



AUTOGRUE AVEC FLECHE A TREILLIS





CATEGORIE B

GRUES A MONTAGE RAPIDE ET GRUES A TOUR



GRUES A TOUR AVEC ROTATION EN TETE DE MAT ET FLECHE HORIZONTALE



GRUE A MONTAGE RAPIDE AVEC ROTATION A LA BASE ET FLECHE HORIZONTALE